

TARIFS 2019/2020

Cursus Traditionnel

À visée diplômante, il est organisé en trois cycles de 3 à 5 ans chacun et permet une formation globale pour une pratique amateur autonome et d'assez haut niveau.

Il comprend obligatoirement :

- Un cours individuel d'instrument (20' à 1 heure suivant le niveau)
- Un cours de Formation Musicale (solfège)
- Une pratique collective (chant choral, ensemble ou orchestre)

Parcours personnalisé (tarif cursus traditionnel)

Cursus non diplômant, il est accessible avec le brevet 1^{er} cycle (diplôme de fin de 1^{er} cycle en formation musicale, en instrument et validation de deux années d'une pratique collective).

Il comprend obligatoirement :

- Un cours individuel d'instrument (30')
- Une pratique collective (chant choral, ensemble ou orchestre)

Cursus Atelier (tarif cursus traditionnel)

Il s'adresse aux adolescents à partir de 12 ans et adultes souhaitant concevoir un projet personnel autour de la pratique instrumentale et collective pour les musiques actuelles.

Il comprend obligatoirement :

- ★ un cours d'instrument (20' mais de préférence 40' deux élèves en même temps ou 60' 3 élèves en même temps)
- ★ un cours de pratique collective (groupe de musiques actuelles)

Formation Musicale seule

La formation musicale concerne les élèves en attente d'inscriptions en instruments. En accompagnement, ils peuvent bénéficier de la chorale, initiation flûte à bec ou percussions du monde. Un atelier chant est aussi proposé à ce tarif.

Éveil Musical

L'éveil musical concerne les élèves de 5 et 6 ans (GS maternelle et CP). Les élèves bénéficient de 50 mn de cours hebdomadaire. Un cours d'essai est accordé.

Ensemble seul

Il est possible de s'inscrire uniquement aux ensembles de l'école, groupes rock... en fonction des places disponibles.

Option facultative «Musique au BAC»

S'il y a un nombre suffisants d'inscrits, un cours a lieu le mercredi de 20h à 21h15 pour la préparation à l'option facultative «Musique au BAC». Il est possible de s'inscrire uniquement à ce cours, le tarif «Ensemble seul» est pratiqué.

Règlement des droits d'inscription

TOUTE INSCRIPTION ENTRAÎNE LE RÈGLEMENT DE L'INTÉGRALITÉ DES DROITS D'INSCRIPTION

Tarif annuel 2019/2020				
Tranches* Revenus imposables	Cursus Traditionnel	Formation Musicale	Éveil Musical	Ensemble seul
0 (> 38 600,10 €)	426,10 €	213,05 €	149,13 €	85,22 €
1 (31 600,98 € à 38 600,00)	413,69 €	206,85 €	144,79 €	82,74 €
2 (25 761 € à 31 916 €)	351,63 €	175,82 €	123,07 €	70,33 €
3 (17 919 € à 25 760 €)	310,27 €	155,14 €	108,59 €	62,05 €
4 (<17 918 €)	248,21 €	124,11 €	86,87 €	49,76 €

Sans présentation de l'avis d'imposition reçu en août/septembre 2019 sur les revenus 2018, le tarif maximum est appliqué.

Le règlement s'effectue en trois fois au secrétariat de l'école sur appel à cotisation :

Pour l'année scolaire 2019 / 2020 :

- ◇ Avant le 9 novembre 2019
- ◇ Avant le 7 février 2020
- ◇ Avant le 7 mai 2020

Envoi de la facture par mail, pour envoi par courrier, fournir 3 enveloppes timbrées auto adhésives format 110x220 mm.

Tarifs spécifiques

- 2^e enfant de la même famille : 90% du tarif
- 3^e enfant : 80% du tarif
- Adulte : 125 % du tarif, accepté en fonction des places disponibles chaque rentrée, le quotient familial sur le revenu est appliqué.
- Élèves extérieurs au Pays Fertois : 190 % du tarif sur les tarifs cursus traditionnel et atelier, accepté en fonction des places disponibles uniquement.
- 2^e instrument : 75% du tarif

Précision : 125% du tarif soit pour un cursus traditionnel à la somme de 426,10 € + 25 % = 532,62 €

Le tarif adulte sera appliqué à partir de 18 ans uniquement sur le tarif «cursus traditionnel». Les étudiants, sur la présentation d'un justificatif, bénéficieront jusqu'à 24 ans inclus du tarif « enfant ».

Tarif location instrument

- 1^e année : 110€
- 2^e année : 120€
- 3^e année : 180€

Pour la location de violons et violoncelles 1/4, 1/2 et 3/4, le tarif maximum appliqué sera de 120 €